

Le club d'Elouges-Dour compte prendre des mesures pour éviter tout accident tragique

"Nous allons acheter deux défibrillateurs"

Le week-end dernier, un jeune footballeur d'Anvers perdait la vie sur le terrain suite à un malaise cardiaque. Si l'Union Belge envisage de rendre obligatoire l'examen médical, certains clubs, comme Elouges-Dour, n'attendent pas le feu vert de la fédération pour sauver la vie de leurs affiliés.

Contrairement au basket-ball, au tennis de table, au judo ou encore à l'aviron, le football reste l'une des rares disciplines sportives à ne pas obliger ses adhérents à rendre un certificat médical pour la pratique du ballon rond. Pierre Carton, président d'Elouges-Dour, dénonce un manque de vigilance de la part des instances sportives. "Je me réjouis que l'Union Belge prenne enfin les choses en main. La mise en œuvre d'une mesure de prévention doit absolument débiter", estime le dirigeant. "En équipes de jeunes, certains footballeurs sont faibles à l'effort, pour diverses raisons. Comment savoir si ces derniers risquent un jour d'être victimes d'un arrêt cardio-respiratoire? Mis à part en demandant aux parents de réaliser des tests médicaux".

Si le futur examen médical permettra auprès de 400.000 affiliés de Belgique de prévenir tout accident tra-

gique, le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi le président du club de P2B a pris la décision de commander deux défibrillateurs, un pour le terrain d'Elouges, un autre pour celui de Dour. Ces appareils ont la capacité d'analyser l'activité du cœur lors d'un arrêt cardiaque pour ainsi réanimer les personnes en danger de mort. "Suite à l'actualité, la décision a été actée rapidement. Nous recevrons les deux appareils prochainement. La mesure est nécessaire pour éviter tout risque à nos footballeurs".

AIDÉS FINANCIÈREMENT

L'appareil automatique n'est pas à la portée de tous les clubs provinciaux (+/- 2.500 euros). Néanmoins, la Communauté Française intervient financièrement. "Plus de la moitié de la somme est remboursée, ce qui nous a d'autant plus motivés à prendre des mesures".

En octobre dernier, Sébastien Cazzoli s'effondrait sur un terrain, terrassé par un infarctus du myocarde. Pourtant, le footballeur de 25 ans avait réalisé neuf jours plus tôt une batterie de tests médicaux dont les résultats étaient excellents. Un défibrillateur aurait pu lui sauver la vie, comme à bon nombre de jeunes footballeurs décédés sur les terrains. «

THOMAS MATHIEU



Les défibrillateurs autour des terrains de foot? On y arrive. ■ M.V.C.

2 questions à

Pierre Carton

PRÉSIDENT D'ELOUGES-DOUR (P2B)

1. Selon vous, qui devrait couvrir les frais de l'obtention de ces certificats médicaux?

Obliger les parents à payer les consultations chez le médecin ne serait pas une décision juste. Le paiement d'une cotisation et l'achat de matériel sont déjà considérables financièrement. L'Union Belge semble décidée à rendre la mesure obligatoire et à délier les cordons boursiers pour couvrir ces frais. Mais en tant que mandataire communal, j'estime que l'une des pistes à privilégier serait les intercommunales, comme par exemple celle d'Ambroise Paré à Mons ou de

Harmegnies-Rolland à Saint-Ghislain. Cette mission pourrait leur être confiée. Au moins, le recensement de l'évaluation de santé de ces 400.000 jeunes serait géré par des organisations professionnelles et de qualité. En effet, un club de football n'est pas assez structuré pour effectuer de manière optimale une mission de cette envergure.

2. Les pouvoirs publics devraient-ils prendre les choses en main?

Absolument. Des certificats médicaux sont obligatoires dans les milieux professionnels ou scolaires. Par rapport au travail ou à l'école, l'intensité physique dont font preuve les sportifs est beaucoup plus conséquente. Dès lors, comment expliquer l'absence de certificat médical en football? ■ T.M.

Réactions

"Les mutuelles peuvent jouer leur rôle"

Coach de Saint-Symphorien, club de P1, et père d'un junior du Rapid, Pascal Buntinx estime nécessaire l'instauration d'un certificat médical. Mais le tacticien considère que la fédération devrait apporter sa pierre à l'édifice financièrement. "Avec tout l'argent que l'Union Belge gagne sur le dos des clubs provinciaux, c'est la moindre des choses", déclare-t-il. "Une autre piste à privilégier serait les mutuelles qui pourraient jouer leur rôle. En fin de compte, la mesure concerne de futurs soins de santé".

Du côté d'Obourg, Thierry Slosse, président des "Cimentiers" et père d'un joueur de P3B, ne fait pas du

certificat médical une fixation. "Dans la mesure où un arrêt cardiaque peut survenir à tout moment, aussi bien pour les sportifs que pour les non sportifs. Ceci étant, si cette initiative peut faire avancer les choses, j'y adhère à 100 %". C'est pourquoi, l'homme fort du FC préfère s'attarder sur la possibilité de disposer d'un défibrillateur au sein de son club. "Quelques sociétés nous avaient contactés pour savoir si nous étions intéressés. Nous avons décliné l'offre. Mais au vu de l'actualité, mon équipe et moi-même allons nous replonger sur la question". «

T.M.